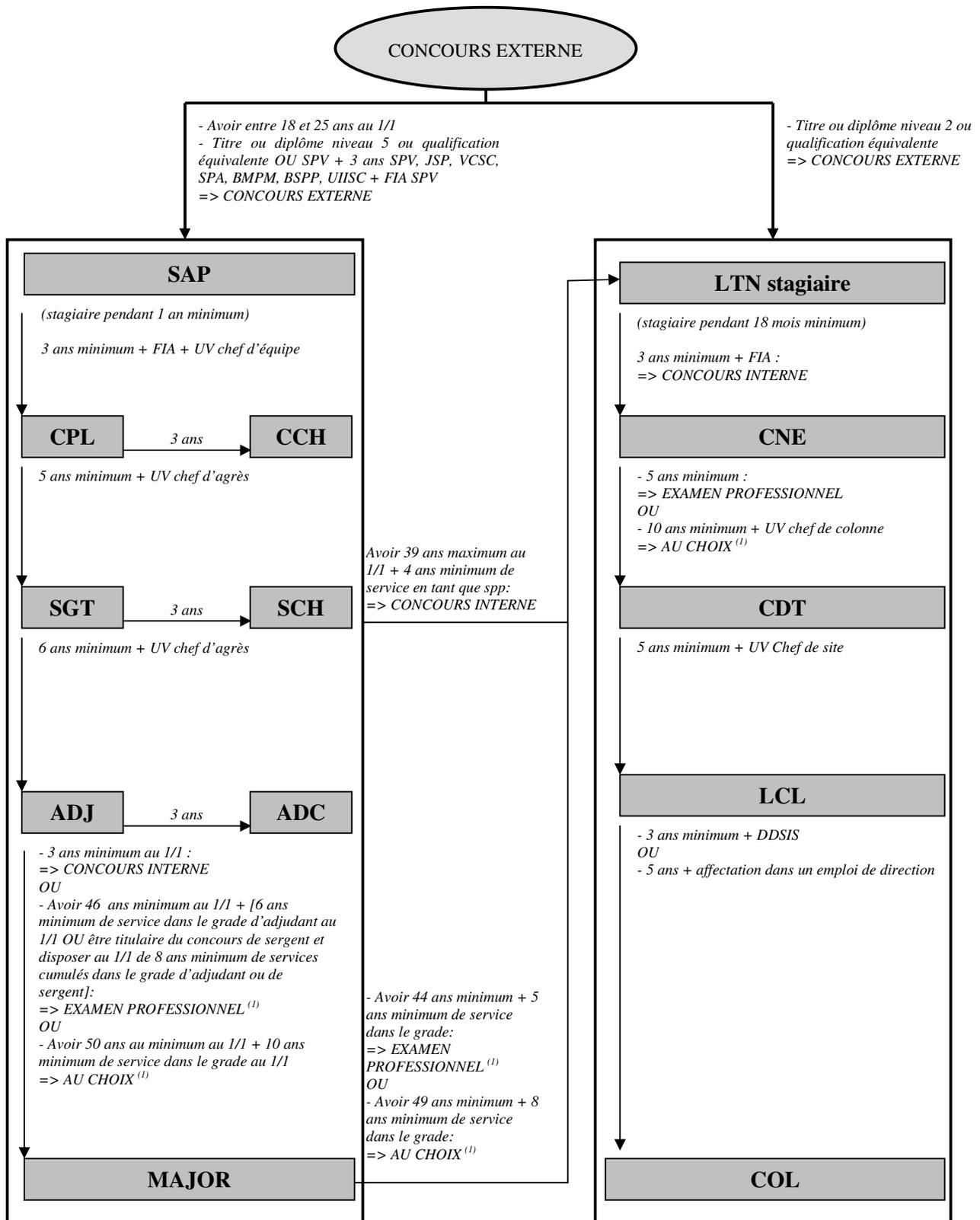


LA CARRIERE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Décrets 90-851 du 25/09/90, 2001-681 et 2001-682 du 30/07/01. Arrêté du 05/01/06



(1) Les nominations à ce titre sont limitées par des quotas vis-à-vis du concours interne ou de l'examen professionnel.